

Mot de la présidence



Annie Domingue,
Présidente

Bonjour à toutes et à tous,

La fin de l'année scolaire approche à grands pas et quelle année ce fut! La négociation nationale a été des plus intense, mais la mobilisation exemplaire dont nous avons fait preuve demeure mon coup de cœur de l'année. Croiser vos sourires dans ce grand mouvement de solidarité était des plus énergisant! Ce front commun historique aura permis de faire bouger le gouvernement au-delà de son budget prévu vers une entente qui nous aura tout de même permis d'avancer.

Il est à noter que nous sommes toujours en attente de la partie patronale pour connaître la date à laquelle seront versées les rétroactions salariales. Sachez que si le centre de services dépassait le délai prévu de 60 jours, les indemnités prévues à la loi devront également être versées. Nous vous tiendrons au courant dès que possible.

C'est maintenant l'heure de fermer la porte de votre classe pour prendre le temps de vous reposer. Prendre soin des élèves et souvent de ses collègues au passage, bien que gratifiant, demeure exigeant. Que vous soyez au début de votre carrière ou à la veille de votre retraite, nous vous souhaitons de profiter du congé de l'été pour déconnecter et refaire le plein d'énergie. La beauté de l'enseignement, c'est que chaque année qui s'achève s'ouvre sur une prochaine année remplie de nouvelles possibilités.

Bonnes vacances bien méritées!

Annie Domingue,
Présidente du SEEL-CSQ





Bilan de la négociation sectorielle FSE-CSQ 2023



La Fédération des syndicats de l'enseignement souhaite consulter ses membres pour le volet sectoriel de la négociation 2023. C'est donc le moment pour vous de donner votre opinion! Les résultats du sondage permettront d'entamer une réflexion quant aux points à améliorer en vue de la prochaine négociation.



Vous avez **jusqu'au 30 septembre 2024** pour vous rendre à l'adresse suivante et compléter le sondage : <https://lacsq.limesurvey.net/152534?lang=fr>.

Du nouveau à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)

Réunis en conseil fédéral après une année fort chargée, les représentantes et représentants des syndicats affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) ont accueilli chaleureusement les nouveaux membres du comité exécutif, qui entreront en fonction le 1er juillet. Le comité exécutif sera dirigé par M. Richard Bergevin, élu à la présidence en mai dernier. Les autres nouveaux visages seront Mme Karine Nantel, élue au poste de 1^{re} vice-présidente, de même que Natacha Blanchet et Martine Provost aux postes de conseillères du comité exécutif. MM. Luc Gravel, 2^e vice-président, et Martin Hogue, secrétaire-trésorier, poursuivent leur mandat au comité exécutif.

Ces élections ont eu lieu afin de pourvoir des postes devenus vacants, notamment par le départ à la retraite de Mme Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ depuis 11 ans, et par celui de Mme Brigitte Bilodeau, vice-présidente depuis 6 ans comme responsable des dossiers pédagogiques et professionnels et de la mobilisation.



Rétroactivité salariale 2024

Bien que nous ne connaissons pas encore le moment où nous recevrons la rétroactivité salariale, voici plusieurs informations pertinentes à cette dernière.

Estimation des montants bruts à recevoir selon votre échelon si la rétroactivité salariale était versée au 30 juin 2024

Éch.	Mnt. brut	Éch.	Mnt. brut
3	5162 \$	10	7228 \$
4	5444 \$	11	7046 \$
5	5889 \$	12	7346 \$
6	6356 \$	13	7658 \$
7	6564 \$	14	7983 \$
8	6779 \$	15	8322 \$
9	7000 \$	16	7963 \$

Les déductions qui seront appliquées au versement

- ✓ Beneva (assurance salaire longue durée)
- ✓ Assurance-emploi
- ✓ RQAP
- ✓ RREGOP
- ✓ RRQ
- ✓ Impôts fédéral et provincial
- ✓ Cotisations syndicales

Assurance-emploi et rétroactivité salariale

Pour les prestataires d'assurance-emploi de l'année scolaire 2023-2024, vous n'aurez pas à déclarer le montant que vous recevrez en rétroactivité puisque ce dernier n'est pas considéré comme de la rémunération concurrente. De son côté, l'employeur a la responsabilité d'émettre un relevé d'emploi amendé et de l'acheminer à Service Canada. Ceci viendra bonifier vos prestations courantes de façon rétroactive à la date de fin de votre contrat à moins que vous ayez déjà atteint le maximum assurable.

En ce qui concerne les prestations des demandes antérieures, elles ne seront pas bonifiées rétroactivement.

RAQP et rétroactivité salariale

Pour celles et ceux bénéficiant de prestations du RQAP au moment du versement de la rétroactivité salariale, l'employeur doit acheminer audit RQAP un relevé d'emploi amendé de façon à ajuster vos prestations en fonction de votre nouveau taux et de rétroagir sur les prestations passées de votre présent congé. Ceci, bien sûr, si vous ne recevez pas déjà le montant maximum. Malheureusement, si vous êtes de retour au travail, vos prestations passées ne seront pas corrigées de façon rétroactive.

En ce qui a trait aux indemnités compensatoires versées par l'employeur durant le congé de maternité et de paternité, elles seront majorées en fonction des nouveaux taux. En contrepartie, certaines et certains d'entre vous pourraient avoir à rembourser une partie des indemnités advenant une augmentation des prestations de RQAP.

RREGOP et rétroactivité salariale

Le montant de la rétroactivité payé sera déclaré à Retraite Québec, et ce, sur chacune des années fiscales concernées afin d'ajouter ces montants additionnels aux salaires admissibles déjà reconnus.

Pour les personnes déjà retraitées, la rente du RREGOP sera ajustée en conséquence pour tenir compte de l'effet sur le calcul de la moyenne de vos cinq meilleures années. De plus, des montants d'ajustement seront alors payés rétroactivement à votre date de retraite avec les intérêts aux taux administratifs. Il est à noter qu'il faut prévoir plusieurs mois avant que ces ajustements soient apportés à votre rente.

Période d'invalidité depuis le 1^{er} avril 2021 et rétroactivité salariale

Les prestations versées lors d'une période d'invalidité seront bonifiées sur la base du salaire ajusté. Pour les personnes n'ayant reçu que des prestations d'assurance salaire de courte durée (moins de 104 semaines d'invalidité), c'est l'employeur qui fera les ajustements sur les paies. Pour les personnes dont l'invalidité a atteint une durée de 104 semaines après le 1er avril 2023, les prestations seront ajustées par l'assureur. Si la durée de l'invalidité avait atteint 104 semaines le 31 mars 2023 ou avant, les prestations sont adéquates et ne seront pas recalculées.

CNESST, indemnité de remplacement de revenu et rétroactivité salariale

Pour celles et ceux ayant touché des indemnités de remplacement de revenu de la CNESST (lésion professionnelle ou retrait préventif) après le 1er avril 2023, il est très important que vous communiquiez avec la CNESST afin de les informer des nouveaux taux annuels à la suite des augmentations salariales. L'employeur n'a pas d'obligation légale d'informer la CNESST à ce sujet.

En terminant, si votre cas est plus complexe ou que vous avez besoin de précisions, n'hésitez pas à communiquer avec nous au z45.laurentides@lacsq.org ou au 1 800 263-6024.

Olivier Gagnon,

Secrétaire-trésorier du SEEL-CSQ



Droit aux prestations d'assurance-emploi – Particularités pour l'été 2024

Voici quelques renseignements importants concernant votre droit aux prestations d'assurance-emploi pour l'été 2024.

Contrats à temps partiel (incluant les tâches à 100 %) pour l'année 2024-2025 obtenus au mois d'août

Nous venons tout juste d'apprendre que Service Canada a l'intention d'imposer des inadmissibilités aux prestations d'assurance-emploi entre la date d'obtention d'un contrat et la date de début de ce contrat.

Nous vous recommandons donc d'attendre que le contrat ait effectivement commencé avant d'en aviser Service Canada et de mentionner uniquement la date de début de ce contrat. Nous pensons ainsi réduire les chances que Service Canada pose d'autres questions. De plus, nous vous suggérons de ne mentionner la date de la séance d'affectation que si la question vous est directement posée.

Si malgré tout une inadmissibilité vous était imposée, vous devriez sans tarder déposer une demande de révision, sans excéder 30 jours de la décision (<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-revision-decision.html>), et nous en aviser dès que possible.

Obtention d'un poste ou de l'un des nouveaux contrats réguliers à statut particulier (E2) au mois d'août

Dans ce cas, un tel poste ou contrat de type E2 serait considéré comme ayant un effet rétroactif au 1er juillet. Ainsi, une enseignante ou un enseignant obtenant un tel poste ou contrat de type E2 au mois d'août pourrait se faire réclamer les prestations reçues au cours de l'été.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Olivier Gagnon par courriel à l'adresse z45.laurentides@lacsq.org ou par téléphone au 1 800 263-6024.

Olivier Gagnon,

Secrétaire-trésorier du SEEL-CSQ

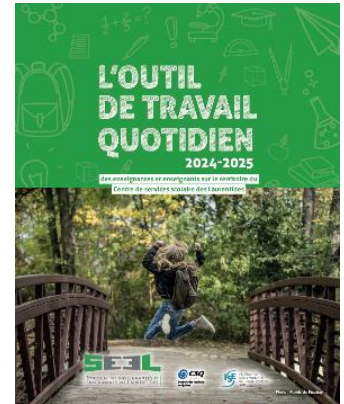


Planificateurs 2023-2024

Les planificateurs syndicaux 2024-2025 sont arrivés au bureau du Syndicat. Nous vous invitons à signifier votre intérêt pour ce dernier à vos personnes déléguées afin qu'elles sachent combien elles doivent en demander pour leur école.

De plus, nous tenons à vous rappeler que tous nos membres ont accès au planificateur en ligne, et ce, tout à fait gratuitement, que vous ayez commandé la version imprimée ou non. Sur le site de [Planifio](#) vous pourrez, en un tournemain, créer votre compte et accéder à cet outil fort pratique et expressément conçu pour les enseignantes et enseignants.

D'ailleurs, cette année encore, une partie des profits faits avec la vente d'espaces publicitaires dans le planificateur nous a permis de financer des projets d'enseignantes et enseignants visant plus particulièrement les élèves HDAA. Nous sommes donc fiers d'avoir pu contribuer à l'élaboration de douze projets pour l'année scolaire 2023-2024 totalisant un montant total de 1 112 \$.



Fermeture estivale du bureau du SEEL-CSQ

Le bureau du SEEL-CSQ sera fermé pour la saison estivale du 28 juin au 22 août 2024 inclusivement. Nous prendrons tout de même les messages une fois par semaine afin de répondre aux urgences.



Un tirage de 3 certificats-cadeaux de 50\$ chez Renaud-Bray sera mené à l'été 2024 parmi les **enseignant.es répondant.es**

Étude dirigée par Maria Vincenza Raso, professeure à la Faculté d'éducation, avec la collaboration d'Audrey Ménard, enseignante à l'éducation préscolaire.
Approuvée par le comité d'éthique de la recherche

UDS Université de Sherbrooke

Pour contacter la responsable du projet :
maria.vincenza.raso@usherbrooke.ca

Enseignant.es à l'éducation préscolaire recherchés.es

Pour une étude portant sur les significations et représentations des notions d'agressivité, de conflit, de violence et d'incivilité auprès des personnes enseignantes de l'éducation préscolaire au Québec

Critères de participation

- Être enseignant.e à l'éducation préscolaire au Québec
- Être intéressé.e à répondre à un sondage en ligne (25 minutes environ)

Cliquez sur le lien menant au sondage et y répondre avant le 30 juin 2024

Pour participer ➡ <https://forms.office.com/r/VtXWKUbp8t>



Le SEEL-CSQ dans les médias

- CSSL : Grève lundi matin
<https://www.journalaccs.ca/actualite/cssl-greve-lundi-matin/>
- Grève : Un premier tir de semonce qui en annonce d'autres
<https://www.journalaccs.ca/actualite/greve-un-premier-tir-de-semonce-qui-en-annonce-dautres/>
- Grève de trois jours : Point culminant ce jeudi à Sainte-Agathe-des-Monts
<https://www.journalaccs.ca/actualite/greve-de-3-jours-point-culminant-ce-jeudi-a-sainte-agathe-des-monts/>
- 30 M\$ pour contrer la violence et l'intimidation dans les écoles
<https://infodunordsainteagathe.ca/actualites/2023/11/27/30-m-pour-contrer-la-violence-et-lintimidation-dans-les-ecoles/>
- Enseignants : Troisième séquence de grève pour le syndicat des Laurentides
<https://www.journalaccs.ca/actualite/enseignants-troisieme-sequence-de-greve-pour-le-syndicat-des-laurentides/>
- Entente de principe : Les enseignantes des Laurentides se prononceront d'ici la fin du mois
<https://www.journalaccs.ca/actualite/entente-de-principe-les-enseignantes-se-prononceront-dici-la-fin-du-mois/>
- Entente de principe de principe acceptée par les enseignants des Laurentides
<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/602900/entente-de-principe-acceptee-par-les-enseignants-des-laurentides>
- Convention collective : Les enseignantes votent pour
<https://www.journalaccs.ca/actualite/convention-collective-les-enseignantes-votent-pour/>
- Convention collective : Les enseignantes votent pour
<https://www.journallenord.com/actualite/convention-collective-les-enseignantes-votent-pour/>
- Classes langages : « Nos inquiétudes sont confirmées »
<https://laurentides.cime.fm/nouvelles/606906/classes-langages-nos-inquietudes-se-sont-confirmees>